



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT



DOCUMENTS ORIGINAUX + COPIE

« Les photos et captures d'écran ne sont pas recevables »

UNIQUEMENT SUR RENDEZ- VOUS

Prise de rendez-vous directement sur le site de la ville : www.saintleulaforet.fr

↳ Rubrique « espace citoyen »

↳ Démarches ⇒ Carte d'identité

⇒ Passeport

⇒ Carte d'identité + Passeport

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 - 17h30

Mardi - jeudi - vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Mercredi : 8h30 - 12h00

Samedi : 8h30 - 12h00

Tél : 01 30 40 22 00 - Courriel : accueil@saint-leu-la-foret.fr

PERSONNE MAJEURE

- 1) Pré-demande disponible en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr
(A imprimer - Attention, le document doit dater de moins de 6 mois).

OU

Formulaire CERFA n° 12100*03 rempli, disponible en mairie.

(Sinon à compléter sur place : prévoir 15 mn avant le rendez-vous).

- 2) Photo d'identité de moins de 6 mois. **PRIVILÉGIER LE PHOTOGRAPHE**. Nette, sans trace ni pliure, NON découpée, de format 3,5 cm x 4,5 cm, de face, tête nue, visage et cou bien dégagés, sur fond clair, neutre et uni, non scannée (si port de lunettes, il est conseillé de les enlever).
- 3) Justificatif de domicile/facture de moins de 3 mois à votre nom (si hébergement : attestation de l'hébergeant + copie recto/verso de son titre d'identité + son justificatif de domicile). Si vous choisissez les impôts, seul l'avis d'imposition est valable (pas de déclaration, ni de lettre de relance, ni de courriers entre particuliers).
- 4) L'ancien titre s'il s'agit d'un renouvellement.
 - Pour un passeport : un timbre fiscal à 86 € (en ligne sur le site impot.gouv.fr ou bureau de tabac)
 - Une carte d'identité est gratuite (Un timbre à 25 € **UNIQUEMENT** si perte ou vol).



LES CARTES D'IDENTITÉ DÉLIVRÉES ENTRE LE 2 JANVIER 2004 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013 AUX PERSONNES MAJEURES SONT PROROGÉES DE 5 ANS.
Renouvellement possible pour motif valable (changement d'adresse, d'état-civil...)

PERSONNE MINEURE

- 1) Pré-demande disponible en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr
(A imprimer - Attention, le document doit dater de moins de 6 mois).

OU

Formulaire CERFA n° 12101*03 rempli, disponible en mairie.

(Sinon à compléter sur place : prévoir 15 mn avant le rendez-vous).

- **Enfant de moins de 12 ans : PRÉSENCE OBLIGATOIRE AU DÉPÔT**
 - **Enfant de plus de 12 ans : PRÉSENCE OBLIGATOIRE AU DÉPÔT ET AU RETRAIT**
- 2) Photo d'identité de moins de 6 mois. **PRIVILÉGIER LE PHOTOGRAPHE**. Nette, sans trace ni pliure, NON découpée, de format 3,5 cm x 4,5 cm, de face, tête nue, visage et cou bien dégagés, sur fond clair, neutre et uni, non scannée (si port de lunettes, il est conseillé de les enlever).
 - 3) Justificatif de domicile au nom des 2 parents.
Si le justificatif de domicile porte uniquement le nom du parent présent et lorsque l'autorité parentale est partagée : Présenter une attestation du second parent autorisant le parent présent à établir les titres d'identité de l'enfant avec la copie recto/verso de la pièce d'identité du second parent.
 - 4) L'ancien titre d'identité s'il s'agit d'un renouvellement.
 - Pour un passeport : un timbre fiscal (en ligne sur le site impot.gouv.fr ou bureau de tabac) :
 - 17 € pour les moins de 15 ans
 - 42 € pour les plus de 15 ans
 - Une carte d'identité est gratuite (Un timbre à 25 € **UNIQUEMENT** si perte ou vol).
 - 5) L'original de la pièce d'identité du parent présent.

Pour les parents séparés apporter le jugement de divorce, de séparation, convention du Juge aux Affaires familiales ou lettre manuscrite conjointe attestant le mode de garde + copie du titre d'identité du second parent.

Lorsqu'un parent est décédé : acte de décès.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité

Toute pièce manquante ne pourra être transmise par mail



AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

➤ **Acte de naissance :**

Pour les communes de naissances NON équipées du système COMEDEC*, et lorsqu'il s'agit d'une première demande ou du renouvellement d'un titre périmé depuis plus de 5 ans (2 ans pour un titre non sécurisé), un acte de naissance datant de moins de 3 mois sera demandé.

Pour savoir si la commune est équipée COMEDEC* :

[https:// passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation](https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation).

➤ **En cas de perte ou de vol :**

Les déclarations de perte se font directement en mairie le jour du rendez-vous (CERFA n°14011*02). Lorsqu'il s'agit d'un vol, la déclaration faite au commissariat sera demandée. Dans les 2 cas, fournir un document avec photo (Carte vitale, permis...) ou acte de naissance.

➤ **Personnes ayant acquis la nationalité française ou nées en France de parents étrangers ou de parents ayant acquis la nationalité française (uniquement en cas de 1^{ère} demande) :**

Fournir le décret de naturalisation ou certificat de nationalité française ou déclaration d'acquisition de la nationalité française.

➤ **Modification d'état civil :**

Pour un changement d'état civil, un acte de naissance/ mariage/décès ou jugement de divorce sera demandé selon le cas.

ADRESSES UTILES

➤ **Pour trouver rapidement un rendez-vous :** consulter le site <https://www.vitemonpasseport.fr/> ou <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

➤ **Pour obtenir un acte de naissance, de mariage ou de décès :**

Contactez la mairie où a eu lieu l'événement :

- préciser la filiation (noms et prénoms des parents) du titulaire de l'acte
- joindre la photocopie d'une pièce d'identité
- joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Faire la demande via Internet (démarche gratuite) :

- Sur les sites Internet des mairies concernées, le cas échéant.
- Pour Saint-Leu-la-Forêt : accueil@saint-leu-la-foret.fr

➤ **Personnes nées à l'étranger, s'adresser au :**

Ministère des Affaires Etrangères

Service Central de l'Etat-Civil
11, rue de la Maison-Blanche
44941 NANTES CEDEX 09

Ou site Internet France Diplomatie à l'adresse suivante :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html> Utiliser le formulaire DALI.
Démarche gratuite

➤ **Obtenir un certificat de nationalité, s'adresser au :**

Tribunal Judiciaire
3 Rue Victor Hugo
95300 Pontoise
Tél : 01 72 58 70 00
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

***COMEDEC** : communication électronique des données d'état civil (information sur www.ants.gouv.fr)